

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juin 2020 à 18 heures 30**

Tous les conseillers étaient présents.

Ouverture de la séance : Monsieur Bruno SALGUES est installé dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Madame Isabelle D'ANDOQUE DE SERIEGE.

1 - Délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire

Le Maire donne lecture de la délibération qu'il propose au Conseil Municipal d'approuver, et qui lui confère certaines des prérogatives normalement exercées par l'assemblée délibérante. (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales).

Bruno Esposito indique que lui et ses colistiers ne prendront pas part au vote en raison du manque d'informations préalables.

Approbation à l'unanimité des votants.

2 - Fixation du taux des indemnités de fonctions des élus

Le Maire donne d'abord lecture des délégations qu'il a accordées par arrêtés, aux adjoints et à certains conseillers municipaux.

Le Maire propose de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ayant reçu délégation, en respectant l'enveloppe globale de 170,40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale :

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| Maire | 44,0 % de l'IB terminal |
| Adjoints | 14,0 % de l'IB terminal |
| Conseillers Municipaux délégués | 3,25 % de l'IB terminal |

Approbation à la majorité, (20 pour, 0 contre, 3 abstentions - Bruno ESPOSITO, Gilles JOFFRE, Bruno SALGUES),

3- Désignation des représentants de la Commune aux différentes structures

a.SIVOM

Désignation de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants appelés à siéger au Comité Syndical :

| <u>Titulaires</u> | <u>Suppléants</u> |
|-------------------|-------------------|
| Pierre POLARD | Jérôme GARCIA |
| Jacques MAURAND | Christian ALFARO |
| Gilles DUCLOS | Pierre CUESTAS |

Répartition dans les différentes compétences :

- Collège : Pierre POLARD – Gilles DUCLOS
- Voirie : Jacques MAURAND – Gilles DUCLOS
- Electricité : Gilles DUCLOS – Pierre POLARD
- Eau potable : Pierre POLARD – Jacques MAURAND

Approbation à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues).

b. HERAULT ENERGIES

Désignation d' 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui siégeront au Comité Syndical :

- Gilles DUCLOS titulaire
- Jean-Claude VIVANCOS suppléant

Approbation à la majorité à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues).

c. COLLEGE

Désignation de deux représentants pour siéger au Conseil d'Administration du Collège de Capestang. Le maire propose de désigner Pierre Polard et Chantal Dumont-Gilmozzi.

Approbation à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues).

d. ADMR

Désignation d'1 membre titulaire et d'1 membre suppléant appelés à siéger au conseil d'administration de l'ADMR. Le Maire propose Mmes Annie DUCLA titulaire et Micheline MIANNAY suppléante

Approbation à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues) les élus tels que désignés ci-dessus.

e. LO CASTEL

Désignation des 7 conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'administration de l'EPIC Lo Castel : Pierre POLARD, Sylvie GISBERT, Isabelle GIL, Chantal DUMONT-GILMOZZI, Jean Claude VIVANCOS, Christian ALFARO, Christian WAUTERS.

Approuvé à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues) les élus tels que désignés ci-dessus :

f. RDL

Désignation des représentants de la Commune de Capestang à la Régie de Développement Local : Annie DUCLA titulaire, Pierre POLARD suppléant

Le conseil adopte la délibération et désigne à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues) les élus tels que désignés ci-dessus.

g. SEM PFO DU PECH BLEU

Désignation d'1 élu pour représenter la Commune de Capestang aux assemblées de la SEM-PFO du Pech Bleu : Annie DUCLA, adjointe déléguée à l'action sociale,

Le conseil adopte la délibération et désigne à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues) Annie DUCLA.

h. CORRESPONDANT DEFENSE

Désignation d'un « correspondant défense »

Le conseil adopte la délibération et désigne à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues) Jean-Claude VIVANCOS.

4 - Renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS

Le maire propose de fixer à DOUZE le nombre de membres du conseil d'administration et de procéder ensuite à l'élection de SIX membres parmi le conseil municipal.

Le conseil à la majorité fixe à 12 le nombre de membres et procède à l'élection au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste :

- **Ont été proclamés membres du conseil d'administration dans l'ordre de présentation des listes :**

Liste Annie DUCLA - 5 sièges : Mmes et M. Annie DUCLA, Isabelle GIL, Béatrice MILESI, Christian WAUTERS, Micheline MIANNAY.

Liste Bruno SALGUES – 1 siège : M. Bruno SALGUES.

- Observations et réclamations : néant

5 - Commission d'attribution des lots du lotissement communal de l'Hort

Le lotissement communal, dénommé lotissement communal de l'Hort comporte 13 lots à usage d'habitations qui seront mis à la vente ;

Désignation des membres de la commission d'attribution des lots.

Le conseil adopte à l'unanimité la désignation des membres de la commission :

Mesdames Anne Marie DUCLA, Émilie LAMARCQ, Béatrice MILESI et Messieurs Jean Claude VIVANCOS et Christian WAUTERS ;

6 - Commission Communale des Impôts locaux

Le Maire soumet au vote la délibération fixant la liste proposée à l'administration fiscale.

Adoptée à la majorité par 20 voix pour, 2 contre (Bruno Esposito, Gilles Joffre) 0 abstention, Bruno Salgues ne participant pas au vote, la liste telle que présentée par M. le Maire.

7 - Commission de contrôle des listes électorales

La commission est constituée de cinq conseillers municipaux volontaires pris dans l'ordre du tableau et prêts à participer aux travaux de la commission, dont

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages – Capestang Debout.
- 2 conseillers municipaux appartenant à la seconde liste – Capestang avec Vous.

Il propose de procéder à la désignation des conseillers municipaux qui siègeront au sein de cette commission ;

Le Maire soumet au vote la délibération fixant la liste proposée au préfet.

Le conseil adopte à l'unanimité la désignation des membres de la commission.

| | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|-------------------|-------------------|
| Liste majoritaire CAPESTANG DEBOUT | RIVAYRAND Alain | MINARRO Augustin |
| | CUESTAS Pierre | ALFARO Christian |
| | DUMONT Chantal | LAMARQ Emilie |
| | | |
| 2^E Liste CAPESTANG AVEC VOUS | SALGUES Bruno | ESPOSITO Bruno |
| | JOFFRE Gilles | |
| | | |

8 - Frais de déplacement des élus

Les élus sont amenés à se déplacer avec leur véhicule personnel pour participer à des réunions ou à des formations en relation avec la délégation du conseiller municipal ou à la demande expresse du Maire.

Les frais de déplacement pourraient être remboursés aux élus quand le déplacement dépasse plus de 30 km, sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel du 26 février 2019.

Délibération adoptée à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 Abstention (Bruno Esposito, Gilles

Joffre, Bruno Salgues).

9 - Frais de déplacement des agents territoriaux.

Les frais de déplacement dans le cadre de missions, formations, concours, pourraient être remboursés aux agents sur la base d'indemnités kilométriques fixées par l'arrêté ministériel du 26 février 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 - Tarif du restaurant scolaire

Suite à la réouverture du service de restauration avec la livraison de repas froids individuels, une nouvelle grille tarifaire est proposée pour la période allant du 8 juin au 3 juillet. Tarif de 2,50 euros par repas pour toutes les familles et le maintien du tarif social à 1 euro pour les familles déjà bénéficiaires.

| Restaurant scolaire | tarif |
|----------------------------|--------------|
| QF ≤ 500 | 1,00 € |
| 500 < QF < 1200 | 2,50 € |
| QF ≥ 1200 | 2,50 € |

Le conseil adopte la délibération fixant la nouvelle grille tarifaire à la majorité par 20 voix pour, 0 contre, 3 Abstention (Bruno Esposito, Gilles Joffre, Bruno Salgues).

11 - Décisions du maire

| | | |
|------------|--|----------|
| 15/05/2020 | Attribution du marché pour l'acquisition de coussins berlinois | 017/2020 |
| 15/05/2020 | Attribution du marché pour la réfection des voiries des chemins de cibadies et de nègue fède | 018/2020 |

12 - Questions diverses

Le Maire répond aux questions écrites transmises par les conseillers d'opposition (liste jointe au procès-verbal de la réunion).

Les réponses seront reprises et détaillées dans le procès-verbal de la réunion.

Fait à Capestang, le 10 juin 2020.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Pierre POLARD